

# les trois étapes de l'Ecole de Mémise



**1918-1926**

Maison Vaudoise d'Education de la Mothe (près Yverdon)

**1926-1969**

Maison Vaudoise d'Education "Les Muriers" à Grandson



**1970**

Fondation de l'Ecole de Mémise à Lutry



# Table des matières

Les débuts	3
De Vugelle-LaMothe aux Muriers	4
Contre vents et marées	5
Le Cinquantenaire et le grand changement	6
L'Association devient la Fondation	10
1993 - Inauguration du nouveau pavillon scolaire	11
Le 75 <sup>e</sup> anniversaire	11
La péréquation financière fédéral affecte Mémise	12
L'AAEM - Association des Amis de l'Ecole de Mémise	16
<b>Documents anciens</b>	
Les dirigeant de l'Association et de la Fondation	19
Le Grand-Verger et Mémise	20
Les statuts de 1918	21
Le Règlement de la Maison Vaudoise pour Jeunes Filles	22

# Chronique de la Fondation Ecole de Mémise

## ...de l'idée à nos jours

Nous avons fêté, en 1994, les 75 ans de la Fondation Ecole de Mémise et le centenaire s'approche. Le temps passe, les équipes changent mais l'engagement continue. Tant d'années d'esprit créatif, d'imagination, d'obstination et d'études diverses: difficile de résumer tout cela en quelques pages. Essayons pourtant de découvrir brièvement l'histoire d'une institution que nous aimons, et à laquelle nous participons aujourd'hui.

### 1917-1919

#### Les débuts



M<sup>me</sup> Curchod

La situation de beaucoup de jeunes filles à la campagne préoccupe un certain nombre de femmes de pasteur. Un projet d'une maison reconnue par l'Etat, destinée aux jeunes filles adolescentes ayant de gros problèmes d'autonomie, est présenté, en mars 1917, au Conseil d'Etat du canton de Vaud: jardinage, couture, travaux ménagers. Projet accepté puisqu'il répond à un véritable besoin.



M<sup>me</sup> Bergier

Le 19 juin 1918, sous l'impulsion de M<sup>mes</sup> Curchod et Bergier (femmes de pasteur), ainsi que de la doctoresse M<sup>me</sup> Chatelanat, une Association est fondée. Une propriété à bas prix est trouvée à Vugelles-la-Mothe sur Grandson, au pied du Jura. Le prix convenu est de CHF 25'950.- et l'acte d'achat est signé le 11 décembre 1918.



Maison Vugelles-La Mothe

Malgré la traversée d'une période difficile, marquée par la guerre, c'est le 4 février 1919 que les premières élèves, sous la direction de M<sup>me</sup> Doleyres, entrent dans la Maison vaudoise d'éducation de Vugelles-La Mothe. L'inauguration du bâtiment et le début officiel de notre activité ont lieu le 21 mai 1919, en présence des autorités du village et d'un membre du Conseil d'Etat.



M<sup>me</sup> Dr Chatelanat

Le Comité directeur est présidé par M<sup>me</sup> Curchod, de Vevey. A ses débuts, l'institution compte 25 jeunes filles de 10 à 30 ans en internat jusqu'à leur majorité ou jusqu'à ce que la direction juge qu'elles sont capables de se diriger seules dans la vie. En plus du travail au jardin potager, des leçons de lecture, grammaire, chant et gymnastique sont données par une aide volontaire de l'Ecole Jean-Jacques Rousseau.

A cette époque, pour obtenir un certain confort, il faut ramasser le bois mort en forêt, glaner les champs de blé après moisson (300 kg de grain sont ainsi ramassés), récolter les petits fruits, etc.

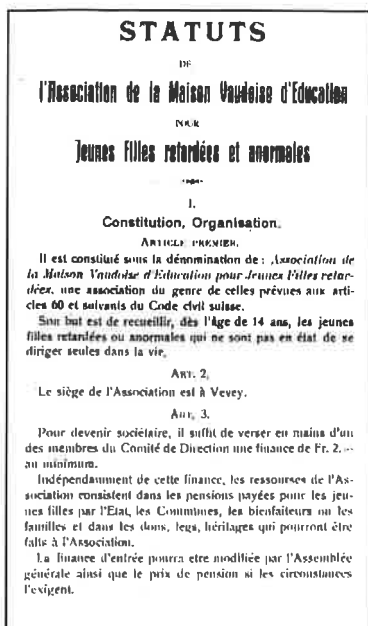
Dans son premier rapport sur l'atmosphère de la maison de Vugelles-La Mothe, la présidente écrit : « ...le soleil y luit en permanence ... plusieurs d'entre nos filles ont appris à Vugelles-La Mothe ce que c'était que la sympathie et l'affection ... les progrès pendant cette première année font naître toute sorte d'espoirs pour l'avenir. La science de l'enfant s'édifie à peine. Le but sera atteint si l'on arrive à illuminer ces vies, souvent si décolorées, si terre à terre, en y mettant un peu d'idéal ».

Voici encore quelques informations sur la première année : une journée de séjour coûte CHF 1.95, le salaire mensuel moyen des employés est de CHF 63.95. Les dons sont essentiellement en nature : beurre, beignets, graines, charrette, plantons, pendule, 30 bouteilles... vides, lard, fruits, huile de foie de morue, livres, biscômes, jeux de domino, choucroute, de la paille, etc. La liste de ces dons en nature fait 5 pages.

**1920-1939**

## De Vugelles-La Mothe aux Mûriers

La première Assemblée générale de l'Association a lieu le 28 février 1920 à Lausanne sous la présidence de la fondatrice, M<sup>me</sup> Curchod-Secrétan et la participation d'une soixantaine de personnes.



Dès 1920, les bénévoles se succèdent pour trouver du travail en sous-traitance. Les activités essentielles sont la vannerie, la culture des légumes, le poulailler, les ruchers et la porcherie. Viendra ensuite et pour de nombreuses années la fabrication de toiles tissées renommées, vendues dans toute la Suisse et, également, hors de nos frontières. Les produits de l'institution sont présentés dans divers comptoirs suisses.

En 1924, M<sup>lle</sup> Wenger prend la direction de l'Ecole. Une année plus tard, en 1925, M<sup>lle</sup> Kernin la remplace et restera 20 ans au service de l'Association.

L'effectif des élèves ne cesse d'augmenter. Un enseignement - en matinée - est dispensé aux plus jeunes et le matériel est offert par les communes avoisinantes. Les difficultés financières sont grandes, mais les nombreux dons en nature permettent de continuer à nourrir cinquante personnes environ. Lorsqu'une usine vient s'installer à côté de l'institution, la peur est grande d'être à proximité d'ouvriers ; des recherches sont entreprises pour trouver une autre maison.

Elles aboutissent à la découverte d'une fabrique de pierres fines désaffectée, à Grandson. Cette propriété, appelée « Les Mûriers », donna alors son nom à l'institution, dans laquelle tout le monde emménage en 1926. Un terrain de 30'000 m<sup>2</sup> entoure le bâtiment qui sera bientôt planté d'arbres et de légumes.

Dès 1929, l'effectif s'élève à 55 élèves pour un coût journalier de CHF 2.55. Les dons restent indispensables à la survie de l'institution. Durant cette période, les problèmes de personnel sont aigus ; vu les conditions de travail difficiles et l'instabilité grandissante du personnel, il est décidé de l'affilier à la caisse des Retraites populaires vaudoises ; l'étude d'une assurance-maladie attendra 1938. En 1932, le personnel, bientôt secondé par les stagiaires de l'Ecole de Vennes, obtient un après-midi de congé par semaine.



Les Mûriers

pour rencontrer le personnel et visiter des entreprises. Elles créent la «Caisse des plaisirs», vide à l'approche des années de guerre.

En 1935, l'institution hérite les biens de M. Louis Tacheron, instituteur retraité, à Ursins. Il s'agit d'un domaine composé d'une ferme, de 20 poses de terres agricoles avec forêt, ainsi que CHF 45'000.- en titres divers. L'héritage contient une clause qui stipule que le domaine ne peut pas être vendu durant cinquante ans.

C'est aussi en 1932 qu'une personne bénévole du Comité commence à assumer un service de suivi après le départ des grandes élèves de l'institution. Les diverses associations féminines organisent bénévolement, une fois par an, une sortie avec les élèves

### **CANTON DE VAUD**

#### **Asile de La Mothe**

Quelques femmes de cœur — elles sont nombreuses dans notre pays — viennent de créer une maison spécialement destinée aux jeunes filles retardées et anormales.

A une époque aussi difficile, l'entreprise était hasardée, car l'argent est la condition *sine qua non* de toute institution humaine. Les fondatrices s'adressèrent au Conseil d'Etat qui s'engagea à payer le 10% des frais de construction, ainsi que la pension de quelques jeunes filles. Un questionnaire envoyé aux municipalités et aux pasteurs révéla que dans notre canton une cinquantaine de jeunes filles auraient le plus grand besoin d'une éducation spéciale qui les mit à l'abri des tentations et leur permit de gagner leur vie.

Le comité d'initiative a trouvé un immeuble à La Mothe, près de Vugelles, dans un site ravissant, à 560 m. d'altitude.

C'est là que va s'installer la «Maison romande d'éducation». Le bâtiment qui fut construit en 1870, pour un pensionnat de jeunes filles est aménagé pour sa destination actuelle.

La nouvelle maison ouvrira ses portes le 4 février prochain; elle pourra recevoir une quarantaine de jeunes filles libérées des écoles, et qui y séjourneront jusqu'à leur majorité, afin d'être instruites, éduquées et armées pour la vie. Elles travailleront à tous les travaux du jardin et à ceux de la maison. Elles seront ainsi mises à même de gagner leur vie d'une manière honnête et indépendante.

Dans le vaste champ où s'exerce la philanthropie, la «Maison romande» occupe une place à part, aussi cette entreprise méritait-elle l'appui de tous ceux qui s'intéressent à l'éducation de nos jeunes filles.

Gazette de Lausanne — 4 février 1919

**1939-1969**

## Contre vents et marées

Durant toute la guerre, il n'y a plus d'argent dans les communes, et les familles, faute de bras à la maison, hésitent à placer leur enfant en internat. Pourtant, 23 jeunes filles sont présentes en permanence, leurs familles étant dans l'impossibilité de les garder. Les militaires mobilisés aident aux labours; durant cette période, le personnel ne prend plus de jours de congé, afin de faire face aux nombreux travaux maraîchers. Il faut aussi recourir à l'aide des voisins, les employés masculins de l'institution étant mobilisés dès 1939. On se demande aussi si on ne va pas engager du personnel rémunéré...!

### *Grousseau réglementaire*

pour la Maison Vaudoise d'éducation pour jeunes filles

#### *"Les Mûriers,, Grandson*

*Un manteau.  
Trois robes d'hiver, un chapeau d'hiver.  
Trois robes d'été, un chapeau d'été.  
Deux fourreaux à manches.  
Trois tabliers.  
Une jaquette de laine.  
Quatre chemises de jour.  
Quatre chemises de nuit.  
Quatre paires de pantalon.  
Deux combinaisons d'été.  
Deux combinaisons d'hiver.  
Quatre paires de bas de laine.  
Quatre paires de bas de coton.  
Douze mouchoirs, quatre tailles.  
Douze linges hygiéniques, une ceinture.  
Trois paires de chaussures, une paire de pantoufles.  
Un parapluie, une brosse à dents.  
Une brosse à cheveux, un peigne.*

**Ce trousseau doit être en bon état et marqué**

**Prix de pension : Fr. 60.- par mois**

Sont en outre à produire :

*L'acte d'origine, le certificat médical et de vaccination*

Les récoltes sont sujettes aux caprices du temps et les métiers à tisser fonctionnent au ralenti. Des chambres libres sont réservées pour les visites d'anciennes élèves et, dès 1946, le Dr Bovet, de l'Office médico-pédagogique, est chargé de l'étude des cas particuliers. Le personnel féminin, que l'on appelle désormais les «tantes», reste insuffisant. Les employées doivent tout faire: ateliers, ménage, classes, etc.

Les années passent donc avec des hauts et des bas et l'on peut lire dans les archives de l'institution: «Les vents ont soufflé sur la maison, mais telle la maison bâtie sur le roc, elle n'est pas tombée grâce à la protection de Celui à qui sa destinée est confiée». Allusion aux difficultés financières, aux pénibles conditions de travail et aux changements fréquents de personnel, à une exception près au moins: en 1950, M. Oscar Vulliens entre en qualité de jardinier au service de l'institution ; il ne la quittera que 40 ans plus tard, pour une retraite bien méritée.

En 1953, une école destinée à former un personnel adapté aux établissements éducatifs est créée. Cette année voit également la mise en place d'un enseignement ménager et le départ de M<sup>lle</sup> Kernén, après 28 ans de fidélité. Elle sera remplacée par M<sup>lle</sup> Estoppey d'Yverdon, diplômée de l'Ecole de formation du personnel des asiles.

Le personnel se limite alors à 9 adultes pour 42 élèves, ce qui à l'époque paraît beaucoup, mais est en réalité fort peu. La nouvelle directrice propose de fixer à l'avance les dates des vacances et des

congé; elle désire que l'institution fasse partie de l'Association des œuvres privées. Elle fit adhérer Les Mûriers à l'Association vaudoise des organismes privés pour enfants, adolescents et adultes en difficulté (AVOP).

En 1956, le nom de l'institution s'allège et devient simplement « Les Mûriers ». A cette époque on commence à être à l'étroit dans les murs de l'Ecole. Une Commission d'étude pour une nouvelle construction est constituée en 1957.

Dès 1958, l'Assurance-invalidité (AI) est acceptée par le Conseil national. Elle entrera en vigueur en 1960, apportant un appui financier important à l'institution. Autre apport: la collecte des Ecoles, dont la recette est partagée entre l'Ecole Pestalozzi et Les Mûriers.

**1961** L'Ecole Pahud, Centre de formation pour éducateurs, en est à ses débuts. M<sup>lle</sup> Estoppey abandonne la direction en 1963 ; elle décède en 1965. M. et M<sup>me</sup> Auberson dirigent alors l'Ecole jusqu'à 1964.

**1964** M. et M<sup>me</sup> Ehinger sont nommés à la direction de la maison. Dès 1967, exigé par l'Etat, une collaboration plus étroite avec les autorités et les parents s'instaure. On est à nouveau à l'étroit. Une Commission de construction est créée pour trouver une solution. Le domaine des Mûriers est assez grand, les plans de construction et le budget sont admis et l'Etat accepte la subvention nécessaire.

**En 1965**, M. Schumacher, ancien Conseiller d'Etat et membre de la commission de construction, a trouvé une propriété idéale pour nos besoins. Il connaissait personnellement sa propriétaire, M<sup>me</sup> Hélène Fonjallaz. Une promesse d'achat est signée et le projet de construction est abandonné. Les négociations d'achat avancent vite et M<sup>me</sup> Fonjallaz cède le domaine du Grand-Verger, à Lutry, avec tout le mobilier pour CHF 3'500'000.-, un prix extrêmement avantageux. L'acte d'achat est signé le 1<sup>er</sup> juillet 1969 et le déménagement, préparé depuis des mois, peut commencer.

### **1969, année du cinquantenaire et du grand changement**

Le cinquantième anniversaire de l'Association s'est déroulé dans un tourbillon d'événements et de changements fondamentaux. La magnifique propriété du Grand-Verger rebaptisée « Mémise », hébergeant auparavant un pensionnat de jeunes filles, comprend : un terrain de 12'000 m<sup>2</sup>, une maison de maître construite en 1920, une villa annexe, un bâtiment scolaire avec chambres indépendantes construit en 1960 et tout le mobilier se trouvant dans les immeubles.

Le transfert du subside fédéral, de la construction, à Grandson, vers l'achat, à Lutry, n'a pas été une mince affaire. Une délégation du Comité, accompagnée de M. Schumacher, s'est déplacée à Berne pour obtenir gain de cause auprès de l'Office fédéral des assurances. En revanche, le déménagement fin octobre s'est fait avec enthousiasme et sans perturbations pour les filles. L'institution tourne un page importante de son histoire : le départ des Mûriers pour l'Ecole de Mémise ; à Lutry. Les temps ont changé, les exigences de la société aussi, mais l'institution poursuit sa mission, son idéal.



Le Grand-Verger rebaptisé « Mémise »

## **1970-1989**

### **L'Ecole de Mémise**

Une nouvelle étape commence dans un environnement idéal mais avec une situation scolaire en mutation. A l'Ecole de Mémise, le choix des élèves se fait différemment, selon d'autres critères. Dès 1970, des externes sont accueillies. Dans le rapport de la direction on trouve pour la première fois une allusion à la violence. La formule « Ecole à la montagne » est abandonnée au profit de camps d'été et d'hiver. Ce nouveau mode de procéder est un succès éducatif.

L'effectif se monte à 42 élèves et 3 places sont réservées pour les cas urgents. 6 groupes sont constitués, composés de 6 à 9 enfants dirigés par 7 éducatrices (dont une pour les remplacements). Cette idée est abandonnée en 1977 au profit de deux groupes verticaux. Seule l'éducatrice assure nuits, jours et week-ends. Quatre classes sont installées, avec en appui un pédopsychiatre, un psychologue, une logopédiste et une rythmicienne.

Les vedettes de la «Grande Chance» offrent un Gala à la grande salle de Lutry en l'honneur de la nouvelle école. Les élus locaux y participent



## 1971

Quelques données statistiques tirées du rapport de direction. 59 filles sont hébergées (jamais plus de 45 à la fois) ce qui fait 12'610 nuitées. Les premières étrangères sont accueillies: 2 Françaises, 2 Italiennes, une Norvégienne, une Grecque. Etroite collaboration avec l'Office d'orientation professionnelle.

## 1972

M<sup>me</sup> Cuendet, écrivain, est nommée présidente de l'Association, année qui voit également la création par le Canton du Service de l'enseignement spécialisé.



## 1973

L'année scolaire est longue, car elle se termine dorénavant en juillet et elle débute en août. Dix filles quittent l'Ecole, dont huit trouvent un emploi stable.

## 1974

La direction développe des stages hors les murs de Mémise. Cette démarche est fructueuse. Le marché du travail précaire pose des problèmes lors de la recherche de places pour les filles en fin de scolarité. Le Séminaire cantonal de l'enseignement spécialisé est créé. Une première enseignante de Mémise suit cette nouvelle formation et, chaque année, d'autres se succèdent.

## 1975-1976

Les immeubles de Mémise doivent être reliés aux collecteurs des eaux usées par un système de pompage qui coûte CHF 47'740.-. Le gaz est supprimé à Lutry ; il faut donc changer le système de chauffage et d'eau chaude : coût CHF 49'360.-. Divers subsides rendent la pilule moins amère. Les premiers stagiaires en formation sont reçus par l'Ecole.



## 1977

La prise en charge éducative subit d'importantes modifications. Suppression pour les employés de devoir loger à l'Ecole. Une veilleuse assure la garde de nuit. Aménagement des horaires de travail. Participation au 150<sup>e</sup> anniversaire de Pestalozzi.

## 1978,

Une classe dirigée par M. Kroug s'ouvre au Collège du Grand-Pont, à Lutry, dans le but d'étendre l'action d'intégration des élèves. Des camps pour les élèves sont organisés en Suisse par l'ensemble des éducateurs et des enseignants. Ces camps seront les derniers à rassembler l'ensemble des élèves au même endroit.

C'est l'époque de la « cantonalisation » de la prise en charge des enfants. Les autres cantons disposent aussi d'institutions et les placements hors du canton diminuent.

## 1979

La nouvelle Convention collective du travail (CCT) de l'AVOP-AVTES entre en vigueur. Un foyer lausannois se trouvant en difficulté, le Service de protection de la jeunesse demande à Mémise d'héberger 4 filles et leur éducatrice pendant trois mois.

Le court de tennis est remis en état et loué au groupement de tennis de Lutry. Quelques heures par semaine sont réservées aux élèves.

## 1980

Abandon d'un camp d'hiver unique dans un seul bâtiment au profit de groupes plus petits dans trois chalets (Ecovets, Champéry, Plasselb). Cette formule permet de mieux travailler la vie relationnelle et la personnalité des filles.

Depuis 1976, Mémise recherche l'orientation à donner à son institut. Durant l'année scolaire 1979-1980 des filles présentant des troubles marqués du comportement et de la personnalité sont admises à titre d'essai. Les problèmes en découlant font l'objet d'une étude en commun avec les services de l'Etat. Sur la base d'un rapport fouillé, le Comité écarte la solution de l'ouverture à des élèves présentant des troubles du comportement et/ou de caractère violent. La préparation des filles à la vie active doit être intensifiée.

## 1981

M. Curchod, pasteur, prend la présidence du Comité de l'Association. Point fort de cette année : la recherche d'activités pré-professionnelles pour les élèves. Pour faire suite à une étude pointue des besoins des élèves pour leur future formation, des ateliers sont équipés et un enseignant est engagé pour animer ces activités spécifiques. Les heures consacrées aux travaux manuels sont au nombre de cinq pour la cuisine et l'aiguille et de neuf à partir de 16 ans. Les travaux d'atelier, quatre heures pour les jeunes, et huit heures pour les plus âgées, s'y ajoutent.

## 1982

Création d'une place de jeux en goudron gris avec des marquages pour handball, mini-basket, volleyball, badminton et mini-tennis. On y trouve aussi des cages de buts et des engins à grimper. La réalisation a été possible grâce aux divers subsides d'un montant total de CHF 61'500.-.

## 1983

Après presque 20 ans d'activité, M. et M<sup>me</sup> Ehinger prennent la décision de se retirer, tout en poussant encore la réflexion sur la mixité de l'Ecole de Mémise. Ils ont été les pionniers d'une époque difficile dans le domaine social, réussissant malgré tout à fournir des prestations de qualité pour l'institution, et répondant ainsi aux besoins d'une population d'élèves défavorisés du canton. Le Comité choisit M. Méan pour remplacer le couple directorial.

L'excédent des charges se monte à CHF 1'074'834.28. Il était de CHF 270'914.09 en 1969. Le bilan s'élève à CHF 3'519'344.64. Il était de CHF 2'586'222.87 en 1969. Ces chiffres montrent l'évolution de l'institution depuis son installation à Lutry.

## 1984

Le nouveau directeur, M. Méan, prend ses fonctions en juillet; il est assisté par son épouse. La motion «Demaurex» oblige les institutions à la transparence et l'enseignement spécialisé du canton est analysé par trois délégués du gouvernement. Mémise répond aux besoins du canton, mais doit se moderniser (volume d'air des salles de classes) selon les normes fédérales et cantonales.

## La mixité

### 1985

La mixité est introduite et trois garçons, dont un externe, sont admis à Mémise. 15 filles quittent l'Ecole. L'âge de l'admission a baissé ; 1985 voit un fort rajeunissement des élèves. Le devoir de garder le domaine d'Ursins pendant 50 ans, imposé lors de la donation, arrive à échéance. Mémise peut désormais le vendre. Une autre vente, celle de la collection de fusils de feu le colonel Fonjallaz, ancien propriétaire de Mémise, permet d'acheter un pédalo, un canot à moteur et deux vélos de petite taille.





Lors d'un tournoi de football des institutions lausannoises, l'équipe de Mémise obtient la 4<sup>e</sup> place sur 12 équipes.

Un bureau d'architectes est mandaté pour étudier l'agrandissement du bâtiment, suite aux remarques de la commission «Demaurex».

## **1986**

Outre la rénovation complète des bâtiments, le Comité étudie la construction d'un nouveau pavillon de classes. Un avant-projet est présenté à l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) qui donne un avis favorable mais trouve le projet trop modeste. Changement total de l'ameublement grâce à une subvention spéciale de l'Etat. La vente du domaine d'Ursins n'est pas facile parce que des problèmes économiques et humains s'enchevêtrent. Le Comité cherche une solution équitable et rapide, car il faut des fonds pour la construction prévue.

L'Etat de Vaud achève l'étude des besoins d'accueil ; il s'avère que notre institution occupe une place indispensable dans l'équipement du canton.

## **1987**

Départ du président, M. Curchod, remplacé par M. Claudet, municipal à Lutry. Ce dernier crée la Commission de construction d'un nouveau bâtiment d'école qui doit tenir compte des suggestions du Canton et de l'OFAS. La vente des terrains agricoles d'Ursins se fait dans la douleur. Le Comité engage une procédure d'abord auprès du Tribunal cantonal pour obtenir une estimation de la valeur plus favorable à Mémise ; un recours au Tribunal fédéral est ensuite déposé.

## **1988**

Les demandes d'admission deviennent toujours plus importantes, 32 pour 8 départs, ce qui confirme la nécessité d'agrandir nos locaux d'accueil. Un don de la Loterie Romande permet l'achat d'un bus.

Le projet de construction d'un pavillon scolaire et de la transformation de l'aile ouest du bâtiment ne rencontre pas d'opposition lors de l'enquête publique. Le permis de construire est accordé le 22 novembre 1988. La Commission de construction doit se concentrer sur l'obtention de subsides.

## **1989**

Vente du domaine d'Ursins. Le Tribunal fédéral annule une décision de la Chambre de recours du Tribunal cantonal vaudois. Cependant, lors d'un nouveau jugement sur le fond, le Tribunal cantonal confirme la sentence rendue sur l'estimation le 10 avril 1987. Le Comité attend les considérants pour décider de la suite à donner à cette affaire. Les premiers appareils informatiques sont installés dans la classe.

La construction d'un nouveau bâtiment et la transformation des bâtiments existants sont devisées à CHF 6,23 millions. Par décret, le Grand Conseil met Mémise au bénéfice de la subvention prévue de CHF 2,5 millions. M. Claudet qui participe à diverses commissions cantonales et communales, œuvre sans relâche pour réaliser les diverses conventions, nécessaires à la poursuite des travaux.

L'idée de changer le statut de l'Association en Fondation est admise. L'Assemblée générale du 7 juin approuve le projet proposé par M. Claudet. Mémise devient une Fondation.

**1990-2004**

## L'Association devient la Fondation Ecole de Mémise

**1990**

C'est par acte authentique signé le 30 mai 1990 que l'Association est devenue une Fondation régie par les articles 80 et suivants du Code Civil Suisse. 19 des 22 membres du Comité de l'Association poursuivent leur mandat au sein du Conseil de fondation. La prière avant les séances est abandonnée.

La vente du domaine d'Ursins trouve son épilogue, le 16 mars 1990, par la signature de l'acte de vente avec M. Edmond Tacheron. La procédure pour obtenir une nouvelle estimation de la valeur n'aboutit pas. Par contre, l'acte de vente stipule que Mémise se réserve la moitié du bénéfice sur une éventuelle vente dans les 25 ans à venir et inscrit une cédula hypothécaire pour protéger cette clause.



Un document est posé dans la dalle

La construction du nouveau bâtiment scolaire commence le 18 juin. Parallèlement, avec les propriétés voisines, le raccordement des eaux usées est effectué. Le 26 septembre, un document scellé est posé dans la dalle de béton du nouveau bâtiment.

**1991**

Le 18 avril, le bouquet est posé sur le nouveau bâtiment en présence des autorités communales. La rénovation des anciens bâtiments commence

En juin, en collaboration avec la commune, les élèves peignent le nouveau passage sous la route de Lavaux dans le cadre d'une semaine artistique.



Le dessin des élèves au passage sous la route

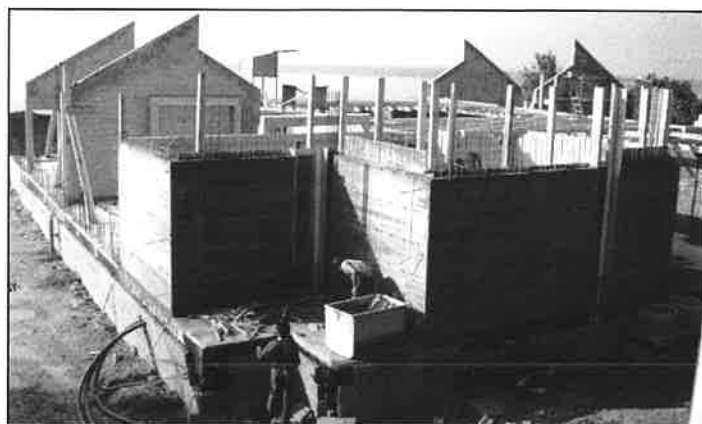
**1992**



Les travaux de rénovation et de transformation des anciens bâtiments demandent une grande souplesse dans l'organisation des classes et des chambres pour les internes. Le 28 juin, M. Duvoisin, Conseiller d'Etat, signe la convention entre notre Fondation et son Département. Un inventaire complet de l'Ecole de Mémise, sa mission, le type d'enfants dont elle s'occupe et les règles et usages en vigueur, y compris les aspects financiers, y sont consignés.

Une autre convention est signée entre la Commune de Lutry et la Fondation pour définir l'utilisation de l'abri public de la protection civile et les droits d'accès. La Commune permet à Mémise d'utiliser ces locaux à certaines conditions.

Des délégations d'enseignants et éducateurs de Tchecoslovaquie (trente-deux personnes), ainsi que de Paris, visitent l'Ecole pour des échanges d'expériences.



## 1993

Le 10 mai 1993, le nouveau pavillon scolaire est inauguré en présence du Conseiller d'Etat, M. Duvoisin, de représentants de la municipalité de Lutry et de beaucoup d'autres responsables de différents services fédéraux et cantonaux. Dans cet environnement fonctionnel et moderne, l'Ecole de Mémise peut continuer, mieux que jamais, sa mission ; mission pleinement reconnue par l'Etat et l'AI. Ce pavillon scolaire a été copié plusieurs fois pour son modernisme fonctionnel.

Le budget de construction et de rénovation de Mémise n'est pas dépassé grâce à une surveillance pointue de la Commission de construction, contrairement à ce qui se passe avec d'autres constructions financés par les pouvoirs publics.



Plantation de l'arbre du souvenir

## Le 75<sup>e</sup> anniversaire

### 1994

M. Aiassa reprend la présidence du Conseil de Fondation ; il est depuis 30 ans le témoin de la vie de l'institution.

La fête du 75<sup>e</sup> anniversaire est grandiose. Plusieurs centaines d'invités, dont beaucoup de conseillers et élus cantonaux et communaux, ont admiré les bâtiments flambant neufs. L'orchestre des enseignants et éducateurs a mis de l'ambiance. Pour illustrer le passé, les enfants ont créé une exposition d'anciens objets de toutes sortes, collectés dans leurs familles.



Le nouveau pavillon scolaire

C'est le début d'une nouvelle époque. Etude de nouveaux moyens pour répondre aux difficultés actuelles liées à une société au creux de la vague et engagement encore plus soutenu pour offrir aux jeunes des solutions pour leur avenir. C'est la volonté principale qui anime Conseil, direction et enseignants: fêter le passé, certes, mais en regardant surtout vers l'avenir ! Plus que jamais il faut se serrer les coudes, et rassembler ses forces pour l'avenir de l'Ecole de Mémise.

Le gouvernement du Canton de Vaud n'arrive plus à proposer un budget équilibré. Le plan «Orchidée» est lancé. Malgré la convention avec l'Etat, les subventions accordées par le passé seront certainement diminuées.

Il faut relever que le bilan, lors de l'arrivée à Lutry en 1969 est bouclé avec CHF 2'586'222.- et que l'excédent des charges s'élève à CHF 270'914.-. Vingt-cinq ans plus tard, l'excédent des charges se monte à CHF 1'302'078.36 ; une augmentation de plus d'un million de subventions à négocier par rapport à 1969. Le bilan est bouclé avec CHF. 5'025'590.- Il était de CHF. 2'586'222.- en 1969. Ces chiffres montrent à la fois l'évolution de notre institution depuis son installation à Lutry et celle de l'inflation.

### 1995

Le pressentiment, exprimé en 1994, que les temps deviennent toujours plus difficiles s'est confirmé. Le Conseil d'Etat présente le plan « Orchidée » qui affectera à l'avenir toujours davantage Mémise. Des premières restrictions budgétaires doivent être appliquées. Le prix de la journée par élève est abaissé de CHF 14.-.

Le Canton offre aux élèves les premiers ordinateurs. Exposition de dessins dans les locaux de l'Office AI. Début des difficultés économiques qui riment avec moins de places d'apprentissage. A l'initiative de la Jeune Chambre Economique de Lavaux, l'Ecole organise le vernissage de l'exposition «Carnet de rêves», un thème choisi par 26 artistes. La vente des œuvres permet de financer des équipements informatiques pour les élèves.

### 1996

Toujours plus de jeunes en difficulté. Toujours plus de demandes d'admission. Première manifestation culturelle dans les nouveaux locaux scolaires en collaboration avec la Jeune Chambre Economique de Lavaux.

L'exposition de tableaux de différents artistes obtient un franc succès et le bénéfice de CHF 8'850.- est offert à l'Ecole de Mémise.



Après les transformations :  
Salle de séjour du bâtiment B

### 1997

1997 est une année d'intenses activités culturelles. En janvier, un concert de soutien est organisé au temple de Lutry par «Le Madrigal du Jorat» et des solistes renommés. Le chœur des élèves de Mémise se produit également. Il remporte un grand succès tant par les prestations des élèves que par celles des musiciens et chanteurs qui les accompagnent. En juin, M. Andreani organise dans l'Ecole le vernissage de ses œuvres. Le bénéfice obtenu (environ CHF 10'000.-) est intégralement versé à l'institution. Grâce à un don de la Loterie Romande, les artistes, MM Jean-Marc Richard et Joël Cruchaud, ont monté à l'intérieur de l'Ecole un théâtre d'improvisation qui a permis aux élèves de s'exprimer librement.

Voyage d'étude d'une classe terminale à Paris grâce à des dons privés. Les élèves éditent un «Journal de bord».

### 1998

Année transitoire entre les différents départements de l'Etat de Vaud. Le nouveau gouvernement se réorganise et des incertitudes en découlent. Des groupes de réflexion pour maintenir la qualité de la formation avec moins de moyens sont à l'œuvre. L'ensemble de cuivres de Zurich donne un magnifique concert, organisé par la société philanthropique Union, au temple de Lutry, en faveur de l'Ecole. La recette permet d'acheter un ordinateur, ouvrant ainsi aux élèves l'accès à l'Internet.

Le Gouvernement décide restructuration après restructuration mais le nombre d'enfants en difficulté scolaire ne cesse d'augmenter. Les autorités de notre canton n'ont pas su se préparer à prendre en charge ces enfants. L'Ecole vaudoise en mouvement (EVM) les a partiellement ignorés. A preuve le fait que le Département de formation et jeunesse demande à Mémise de prendre rapidement en charge une quinzaine d'enfants en ouvrant deux classes à Pully. Le Conseil de Fondation veut bien venir en aide aux enfants mais pas à n'importe quel prix et surtout pas en reprenant à son compte les obligations de l'Etat. Il donne au Département son accord pour ouvrir une 5<sup>e</sup> classe à Mémise. De ce fait, il ne peut accepter que neuf élèves de la région afin de garantir le maintien de la qualité de la formation. La Direction doit, en trois mois, réorganiser l'Ecole, ouvrir une cinquième classe d'élèves externes et engager un enseignant. Le Canton s'engage à couvrir ces nouvelles charges.

### 1999

Le nombre d'élèves passe de 36 à 45, dont vingt-cinq en internat. L'arrivée de 18 enfants, dont 9 déjà d'un certain âge, pose des problèmes d'intégration. Violence et incivilités doivent être maîtrisées. Avec l'accord des parents, quelques élèves passent régulièrement la nuit à Mémise pour bénéficier des activités dirigées par des éducateurs. Pour les camps de vacances, il a fallu trouver des bénévoles.

L'Institution compte en 1999 un directeur, trois « administratifs », cinq enseignant/es, huit éducateurs/trices, six personnes à l'intendance et quatre personnes paramédicales. Au total 27 personnes, soit

21,5 emplois avec des charges salariales de CHF 2'353'584.35. Les charges totales s'élèvent à CHF. 2'796'935.-.

Le Conseil de fondation décide de poursuivre les activités culturelles publiques commencées il y a quatre ans à l'Ecole de Mémise.

Don de CHF 2'000.- du Lady's Club pour l'enseignement de l'informatique.2000

Afin de relancer l'intérêt du public pour la prise en charge spéciale des élèves confiés à Mémise, une commission est nommée par le Conseil de fondation pour réfléchir aux possibilités d'ouverture de l'Ecole vers l'extérieur. Il est envisagé de permettre à des artistes de louer la halle pour des concerts, des expositions, des spectacles, etc. La participation des élèves à ces manifestations est un des buts de cette ouverture. En novembre, les élèves donnent une soirée musicale, couronnée par un récital du grand guitariste anglais, Monsieur Simon Dinnigan.

Don de CHF 40'000.- de la Loterie Romande pour l'achat d'un bus et d'un ordinateur. Début de la gestion informatique de l'administration par l'achat du programme ProConcept. Les façades des bâtiments sont rénovées.

## 2001

La nouvelle organisation pédagogique fonctionne à satisfaction. Après respectivement 23 et 22 ans d'enseignement M<sup>mes</sup> Josée Dietler et Marcelle Krieger prennent une retraite bien méritée. En plus de deux nouvelles enseignantes, Mémise engage à temps partiel une éducatrice pour un encadrement éducatif des élèves externes en classe terminale, vu l'ouverture de la 5<sup>e</sup> classe, car la recherche de places de stage et d'apprentissage devient toujours plus ardue.

M. Cruchaud, vice-président, donne sa démission pour la fin de l'année. La rénovation des installations sanitaires de l'aile est devenue urgente. En décembre, les élèves se produisent avec «La Chanson de Hauterive» et «Le Madrigal du Jorat», à l'église de Lutry. M. Méan présente l'Ecole de Mémise au Rotary Club de Lavaux qui associe notre école à la vente d'huile de noix et à son bénéfice.



## 2002

M. Federico Andreani, est nommé vice-président. Le premier directeur de l'Ecole de Mémise, M. George Ehinger, décède le 19 mai.

L'évaluation des élèves, imposée par EVM, est adaptée aux exigences de l'Etat. Avec 47 élèves, l'effectif est temporairement en surnombre. Le Service de l'enseignement spécialisé demande à Mémise d'ouvrir une 6<sup>e</sup> classe. Le Conseil de fondation refuse cette demande, car un dangereux déséquilibre de l'institution en résulterait. Au mois d'avril, il y a déjà plus de 50 demandes d'admission, ce qui indique qu'il y a un grave problème du côté de l'Ecole publique.

Un don de CHF 5'000.- du Rotary Club de Lavaux est affecté à l'installation d'un atelier de travaux manuels. Une étude montre qu'en 10 ans, 90% des élèves de Mémise ont acquis une autonomie sociale après avoir quitté l'Ecole. La banque accorde un complément de crédit hypothécaire de CHF 200'000.- pour couvrir le coût des travaux de rénovation de l'aile est. Suite à la réorganisation répétitive des services de l'Etat, des problèmes de liquidité surgissent en fin d'année.



## 2003

Les rapports avec l'Etat de Vaud sont toujours plus difficiles. Par un choix politique, les subventions diminuent d'année en année. Le directeur, M. Méan, écrit une lettre de détresse à M<sup>me</sup> Lyon, cheffe du Département de l'instruction publique. Par sa réponse, elle soutient la position du Conseil d'Etat tout en félicitant le directeur de son engagement !



Les élèves de l'Ecole de Mémise participent à la course à travers Lutry

M. et M<sup>me</sup> Méan font valoir leur droit à la retraite pour 2004. Le Conseil de fondation doit trouver un directeur et réfléchir à l'administration de l'Ecole, car M. Cornu a également atteint l'âge de la retraite. Une Commission de sélection des candidats est constituée et prendra une décision encore en fin d'année.

## 2004

2004 est une année de changements. Le Conseil de Fondation nomme M. Serge Tack en qualité de nouveau directrice. Il entre en fonction le 1<sup>er</sup> août 2004. Lors d'une sympathique fête, en août, le Conseil de fondation prend congé de M. et M<sup>me</sup> Méan et leur souhaite une belle retraite. D'autres personnes font également valoir leur droit à la retraite : M<sup>me</sup> Briand (maîtresse principale), M<sup>me</sup> Devez (psychomotricienne) et M<sup>me</sup> Eifler (cuisinière). Tous les postes sont repourvus. M. Léonard Composo, enseignant à l'Ecole de Mémise depuis 23 ans, reprend le poste de maître principal. L'administrateur, M. Cornu, prendra sa retraite au printemps prochain. Un successeur est engagé encore cette année.

M. Aiassa annonce qu'il quittera l'année prochaine la présidence du Conseil de Fondation.

## 2005 –

### *La péréquation financière fédérale affecte les institutions sociales*

En 2004, le peuple suisse accepte, en votation, un nouveau régime de péréquation financière entre la Confédération et les cantons. Les institutions sociales ne toucheront plus de subsides de la part de l'AI. Les cantons ont dorénavant l'obligation de couvrir la totalité des excédents de charges. De ce fait, le Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation est l'unique répondant de l'Ecole.

## 2005

Le président, M. Aiassa, confirme sa décision de quitter le Conseil de Fondation pour raison d'âge. Durant 41 ans, dont 11 ans en qualité de président, il s'est dévoué pour l'institution.

Le Comité élit son successeur en la personne de M. Federico Andreani et le prie de prendre immédiatement la présidence du Conseil de Fondation.

M. Cornu, administrateur durant 18 ans, quitte notre institution pour prendre une retraite bien méritée. Le Conseil de fondation confirme l'engagement de M. John Buclin en qualité d'administrateur.

Les problèmes de violence s'aggravent ; les offices de placement envoient des enfants non-adaptés à nos structures. Seuls les enfants répondant aux objectifs et aux possibilités de l'Ecole sont dorénavant admis. La chaudière doit être réparée d'urgence et le central téléphonique remplacé. Le Canton équipe l'administration de nouveaux ordinateurs. Tous les PC de l'Ecole sont mis en réseau par M. Buclin. M. Tack crée un site Internet pour Mémise. Le programme de gestion est partagé en étroite collaboration avec la Fondation Verdeil.

Cette année, trois nouvelles personnes sont nommées aux postes-clé de l'institution : le président, le directeur et l'administrateur. M. Andreani demande aux membres de réfléchir à cette question : comment mettre en valeur le site de Mémise afin de récolter des fonds ? Suite à la votation fédérale sur l'AI, le rapport Canton-Institutions va inévitablement se modifier.

La pression de l'Etat sur le budget continue. Les charges du personnel sont comprimées à CHF 2'173'471.– et sont inférieures à celles d'il y a 10 ans. L'Institution compte en postes salariaux : direction 1, administration 1.75, enseignement 5.75, éducation 8.2, paramédical 1.18, intendances 4.92. Une étude du Canton montre que L'Ecole a le taux d'encadrement le plus bas sans perdre en efficacité.



Une étude montre également que le taux d'encadrement de l'Ecole est le plus bas au plan cantonal, et ceci sans perdre en efficacité aussi. Une Convention de partenariat, à signer par les parents, l'élève et l'Ecole, est élaborée.

Pour parer à des interventions d'urgence, le plan financier d'entretien des immeubles est dressé. La cuisine ne correspond plus aux normes exigées par l'Etat. Elle sert aussi à la formation pratique des élèves.

Le Golf du Lavaux remet à Mémise un chèque de CHF 3400.-.

Deux enseignants présentent le projet de voyage d'étude à Paris de deux classes terminales. Durant toute l'année scolaire, les élèves travaillent sur des sujets en relation avec ce voyage. Son financement est été trouvé (CHF 12'500.-) par des dons et les contributions des élèves.

## 2006

L'Etat réorganise complètement la responsabilité de ses services vis-à-vis des institutions. L'Ecole dépend maintenant presque entièrement du Service de l'Enseignement Spécialisé et de l'Appui à la Formation (SESAF); le Service de la protection et de la jeunesse (SPJ) n'intervient plus dans le programme d'éducation.

Les statuts de la Fondation sont adaptés à la nouvelle Loi fédérale sur les fondations. Tous les membres du Conseil de Fondation sont dorénavant inscrits au Registre du commerce. La responsabilité des membres est maintenant identique à celle d'un administrateur d'une Société Anonyme, notamment en cas de difficultés financières.

Les bâtiments de l'Ecole doivent être rénovés. Une Commission du patrimoine se met à l'œuvre pour évaluer la situation et dresser un plan d'action. Il faut remplacer le brûleur du chauffage, la cuisine, les fenêtres des chambres des élèves et rendre étanche le soubassement des bâtiments.



La nouvelle cuisine, plus fonctionnelle et conforme aux normes de sécurité et d'hygiène



L'étanchéité des murs du sou-sol est refaite aux deux ailes du bâtiment

La première étape, la rénovation urgente des bâtiments, commence début juillet grâce à un don de CHF 162'000.- de la Loterie Romande. Le chèque est remis au vice-président de la Fondation lors d'une cérémonie, le 11 avril, au Château de Chillon.

L'OFAS participe pour CHF 60'000.- aux rénovations. Avec, au total CHF 222'000.-, le financement est entièrement assuré.



Les fenêtres isolantes et plus étanches aident à économiser le mazout



Remise du chèque de la Loterie Romande  
au Château de Chillon

Durant l'année scolaire 2005/ 2006, les élèves sont sensibilisés à la culture en lisant 2 pièces de théâtre, l'une de Molière, l'autre de Durrenmatt. Cette démarche, couronnée de succès, a incité l'Ecole à aller plus loin en leur faisant découvrir une grande ville : Paris. Il s'agit véritablement d'une course d'étude,

puisque la préparation d'un tel voyage oblige à des apprentissages dans les domaines les plus variés: correspondance, comptabilité, change, géographie, histoire, littérature, histoire de l'art, culture générale. La mise en œuvre de ce voyage représente un exemple typique de pédagogie de projet, particulièrement adaptée à la population scolaire de l'Ecole. Ce projet motive enseignants et élèves.



En décembre, l'Association des Amis de l'Ecole de Mémise (*aaem*) est créée. Son but est la promotion, l'organisation d'évènements et le développement d'activités permettant de faire connaître l'institution et de récolter des fonds destinés à des actions que les budgets de la Fondation ne peuvent pas financer.

Lancement d'un programme «recherche de places de stages» auprès des PME de la région. Une plaquette est éditée à cet effet.

## 2007

### *L'Association des Amis de l'Ecole de Mémise*

L'Association des Amis de l'Ecole de Mémise commence son activité sous la présidence de M. Jean-Daniel Lecoultré. Les premiers résultats sont prometteurs, grâce à des dons importants l'*aaem* démarre avec un fond de passé Fr. 20'000.--.

Des élèves, sous la direction d'un enseignant, créent un journal de classe, «Le Gink'kom». Les problèmes d'incivilité et de violence s'aggravent. Pour la première fois, des dénonciations ont été faites.

Un audit du SESAF a eu lieu les 11 et 12 janvier 2007. La focalisation du contrôle c'est penché spécifiquement sur les aspects généraux et pédagogiques. Le résultat est flatteur pour Mémise. **Notre école est notée bonne à excellente et aucun dysfonctionnement a été constaté par les inspecteurs.** Mémise dispose de beaucoup de compétences et de connaissances dans le domaine de l'enseignement spécialisé et les inspecteurs ont relevé l'excellente identification des collaborateurs envers Mémise.

L'Ecole ménagère de Mémise, dirigée jusqu'à présent par M. Camposio, sera reprise, dès la rentrée, par un éducateur. Pour marquer ce changement, les élèves actuels de l'Ecole ménagère et M. Camposio invitent les membres du Conseil et leurs conjoints à un «Souper gastronomique».

La Commission du patrimoine» continue son travail et analyse en détail l'état des bâtiments afin de déterminer l'état exact du patrimoine de la Fondation.

Le Lions Club de Lavaux remet aux élèves de deux classes terminales un chèque de CHF 10'000.--. Ce don est affecté à un voyage d'étude pédagogique.



Remise du chèque du Lions Club Lavaux

La mise à disposition des locaux de l'Ecole prend de l'ampleur. Un règlement est édicté qui prévoit expressément que l'utilisation des locaux ne doit pas nuire l'enseignement.

La Loi sur la péréquation financière est reportée par le canton de Vaud à 2009.

Le Conseil a demandé à M. Paschoud d'analyser le patrimoine de la Fondation. Il a constaté que les bâtiments concernant l'externat et le scolaire sont en bon état mais devront subir des adaptations nécessaires pour répondre aux nouvelles normes et exigences de point de vue sécurité et incendie. Pour Mémise, il y aura 30 ou 40'000 francs pour l'entretien.

Question de sécurité : chaque directeur est tenu de faire venir l'ECA. Un architecte sera engagé par le SESAF, SPJ et SPAS pour contrôler les bâtiments des institutions subventionnés. Le Conseil d'Etat a désigné M. Kaelin, ingénieur civil, bureau des Ingénieurs à Lausanne. Il a inspecté tous les bâtiments, tout va bien, aucun péril, seules quelques fissures sans danger sont signalées. Le bâtiment C a une infiltration d'eau bénigne.

Dorénavant, il n'y a plus qu'un seul organisme payeur, c'est l'Etat de Vaud. L'enseignement spécialisé coûte 90 millions dans le canton de Vaud. Tout est encore embrouillé. Il y a un litige entre le canton de Vaud et la Confédération concernant une différence de 5½ millions. Les 80 institutions du canton doivent se répartir les 5 millions et demi de différence.

Le voisin à l'Est de l'Ecole prévoit un important chantier de construction pour 2008. Mémise demande que les travaux ne perturbent pas le bon déroulement de l'enseignement.

La discussion concernant le budget 2008 s'est mal terminée à cause d'un nouveau poste à 25%. Pourtant, l'inspecteur scolaire avait demandé une augmentation de l'encadrement des enfants mais le Canton refuse ce poste. La direction et la Fondation ont fait recours. Le Canton accepte finalement le budget tel qu'il a été proposé.

## **2008**

Les charges d'entretien des immeubles ont été ramenées à Fr. 60'000.- et sans autres arguments. Le président a demandé aux représentants du Canton sur quelle base il calcul cette limite. Sur cette question aucune réponse n'a été donnée.

La deuxième chaudière sera prise en charge hors budget par le Canton comme investissement.

Le Département des finances n'accepte pas que le parapublic, dont Mémise, bénéficie de la nouvelle échelle salariale des employés de l'état de Vaud. Toutes les fondations dispensant un enseignement sont très touchées par cette décision.

Les conseils de fondations sont dorénavant assimilés aux conseils d'administrations de sociétés anonymes. Pour cette raison, une assurance couvrant les membres du Conseil de Fondation en cas de procédure pénale et civile a été conclue.

Le Rotary Club Portes de Lavaux a remis à la Fondation un chèque de CHF 5'000.- suite à leur Marché de Noël et la vente d'huile de noix.

L'Association des Amis de l'Ecole de Mémise(AAEM) dispose d'un excellent capital de départ de CHF 26'520.- ce qui lui permettra de financer le projet pédagogique "Nager avec les dauphins à Antibes". 24 enfants se sont investis durant l'année scolaire dans ce projet. Le coût s'élève à CHF 12'000.- sans l'apport financier des parents et des élèves,

Au printemps, l'AAEM organise une "Journée portes ouvertes". Un beau temps et la forte participation ont fait de cette manifestation un grand succès. La présentation de l'Ecole de Cirque de Lausanne et du chanteur Marc-Antoine Zufferey furent les points forts de la journée.

L'appartement de fonction du directeur est conçu pour une famille. M. Tack vit seul à Mémise. Une autre répartition de cette surface d'environ 230m<sup>2</sup> a été affectée à d'autres usages. Ainsi une pièce pour la psychologue, une pièce d'entretien et le bureau de l'Administrateur ont été créés. Le loyer de l'appartement de fonction sera adapté à Fr. 550.-. Le projet « combles » par contre est mis en attente.

Depuis 2007, on sait qu'il faut renouveler le parc des véhicules afin de correspondre aux normes de la sécurité routière. Le directeur a interdit aux collaborateurs d'utiliser les bus ne correspondant pas aux

normes de 2010, ceci suite à l'accident de Thonon en France. Un bus, conforme aux exigences de la loi, a été acheté avec la réserve existante.

Pour la première fois, un employé de Mémise (le directeur) a été gravement menacé par un parent d'élève. Suite à une proposition du Service de la protection de la jeunesse, la plainte de M. Tack a été retirée pour faciliter le dialogue.

A cause des dégâts d'eau au bâtiment C le mur a été soulevé afin d'empêcher l'eau à pénétrer directement dans le bâtiment. En plus, une toiture de protection sera construite.

Les détecteurs de feux ne fonctionnent plus correctement. Une nouvelle centrale d'alarme avec des détecteurs de fumé neufs a été installée et mise en service en novembre.

Les deux cuisinières dans le local des cours ménagères ont été remplacées après plus de 20 ans de loyaux et bons services.

La structure opérationnelle de l'Ecole est en place et documentée. Les cahiers des charges sont distribués aux enseignants, aux éducateurs et à l'administration. Un Conseil de coordination (directeur, maître principal, éducateur coordinateur, administrateur) est mis en place.

Les rapports avec Mme A.-C. Lyon et ses services se sont détendus. Il semble que la réalité de la situation prime sur la théorie et sur certains visions. M. Tack siège dans plusieurs commissions ce qui lui permet d'avoir des contacts directs avec des responsables politiques et de l'administration.

## **2009**

Sur invitation du Conseil de Fondation, le chef de service du SESAF et le responsable de l'Office de l'enseignement spécialisé sont venus à Mémise. La discussion a eu lieu dans une ambiance plus que cordiale et détendue, elle a permis d'aborder les sujets de façon objective.

1. Projet de la cheffe du DFJC d'intégrer nos élèves, les moins atteints dans les classes dites «normales».
2. Statut des enseignants spécialisés employés dans des institutions comme la nôtre.
3. Planification des investissements – point de situation sur notre dossier « vision sur 20 ans ».

Il n'y a pas de décisions concernant les points 1 et 2 avant la mise en application de la RTP.

Par contre, la situation concernant les investissements s'est débloquée. Nous avons reçu un montant de CHF 250'000.– pour attaquer les investissements urgents du dossier 2007. En même temps, le SESAF nous demande de réactualiser ce dossier mais pour une période de 3 ans afin que les montants nécessaires puissent être bloqués à l'avance. Il nous a été également confirmé que le dépassement du budget 2008 de CHF 230'000.– sera couvert par le SESAF ainsi que l'excédent des charges des comptes 2007 d'un montant de CHF 60'000.–.

## **Du domaine du Grand-Verger à l'Ecole de Mémise**

Extrait d'un article paru en mai 1985 dans la Nouvelle Revue de Lausanne  
sous la plume de M. Laurence Chauvy

**Un grand jardin qui plonge les pieds dans le lac, une vaste demeure tournée vers les rochers français de Mémise : c'est l'Ecole de Mémise, qui prépare trente-six filles et garçons ayant souffert de retards scolaires dus à des difficultés d'origines diverses, à leur entrée dans la vie active. C'est la plus belle maison de l'endroit ; heureusement.**

Heureusement pour les enfants qui y étudient, y logent, y jouent.

Heureusement pour les habitants du paisible Lutry, qui en 1969, lors de la mise en vente de cette ancienne résidence du colonel Fonjallaz, ont craint de voir transformé par des promoteurs avisés en un « night-club » qui eût été le pendant helvétique du Casino d'Evian. Par chance la bru de feu le colonel veillait...

Cette maison a un passé intéressant. Cette magnifique demeure lémanique, est successivement habitée par le colonel, ami de Mussolini, - un homme de goût, comme en témoignent encore à l'Ecole de Mémise des meubles, des boiseries, des livres et... un superbe chandelier juif - qui l'avait baptisée *Le Grand Verger*, puis, après la mort du colonel, par son fils, qui y installa son pensionnat pour jeunes filles de familles aisées ; enfin, après le décès dudit fils, sa veuve eut la pitié de vendre l'ex-Grand-Verger, rebaptisé *Mémise*, à une institution pour fillettes « retardées » autrefois établie à Grandson, plutôt qu'à des exploitants de casino. L'Ecole de Mémise avec son enseignement spécialisé était née, actuellement dirigée par M. Marc Méan (éducateur et enseignant spécialisé de formation), et dont les rangs longtemps exclusivement féminins viennent de se voir grossir par la venue de trois petits garçons, lesquels espèrent être bientôt rejoints par d'autres enfants de leur sexe.

# Cet ainsi que l'Ecole de Mémise a débuté

## STATUTS

DE  
l'Association de la Maison Vaudoise d'Education

### Jeunes Filles retardées et anormales

I.

#### Constitution, Organisation.

ARTICLE PREMIER.

Il est constitué sous la dénomination de : *Association de la Maison Vaudoise d'Education pour Jeunes Filles retardées*, une association du genre de celles prévues aux articles 60 et suivants du Code civil suisse.

Son but est de recueillir, dès l'âge de 14 ans, les jeunes filles retardées ou anormales qui ne sont pas en état de se diriger seules dans la vie.

ART. 2.

Le siège de l'Association est à Vevey.

ART. 3.

Pour devenir sociétaire, il suffit de verser en mains d'un des membres du Comité de Direction une finance de Fr. 2.— au minimum.

Indépendamment de cette finance, les ressources de l'Association consistent dans les pensions payées pour les jeunes filles par l'Etat, les Communes, les bienfaiteurs ou les familles et dans les dons, legs, héritages qui pourront être faits à l'Association.

La finance d'entrée pourra être modifiée par l'Assemblée générale ainsi que le prix de pension si les circonstances l'exigent.

Page 1

— 2 —

II.

#### Assemblée générale.

ART. 4.

L'Assemblée générale des sociétaires est le pouvoir suprême de l'Association.

Elle est convoquée par la Direction. Elle se réunit une fois par année au moins, pour prendre connaissance du rapport annuel et des comptes. Elle nomme le Comité de Direction quand celui-ci doit être réélu et deux Commissaires vérificateurs. Elle désigne le président, le vice-président, le secrétaire et le caissier de l'Association.

Toute proposition à soumettre à l'Assemblée générale doit être présentée, par écrit, au Comité de Direction un mois à l'avance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents. Tout sociétaire a un droit de vote égal dans l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale tant ordinaire qu'extraordinaire est convoquée au moins quinze jours à l'avance. Une convocation est envoyée à chaque sociétaire inscrit dans le Registre des membres de l'Association.

Il pourra y avoir des assemblées générales extraordinaires sur décision du Comité de Direction ou sur la demande de douze sociétaires au moins.

L'Assemblée générale prononce sur l'exclusion des membres de l'Association, s'il y a de justes motifs. Elle nomme le Comité de Direction et les vérificateurs des comptes. Elle peut aussi révoquer le Comité s'il y a de justes motifs de révocation.

III.

#### Comité de Direction.

ART. 5.

L'Association est dirigée par un Comité de Direction composé de onze membres au minimum, nommés par l'Assemblée générale pour une période de quatre ans et rééligibles

— 3 —

Il se réunit aussi souvent que les affaires de l'Association l'exigent.

Le Comité de Direction représente l'Association vis-à-vis des tiers. Il gère les affaires de l'Association. Les fonctions de membre du Comité sont honorifiques.

Le Président et le secrétaire signent conjointement au nom de la société.

Ils attestent les procès-verbaux des assemblées et leurs extraits.

Le Comité de Direction présente chaque année à l'Assemblée générale un rapport sur la marche de l'Association durant l'exercice qui vient de s'écouler.

IV.

#### Commissaires-Vérificateurs.

ART. 6.

Les deux Commissaires-vérificateurs sont nommés pour une année et sont rééligibles. Ils ont pour mission de vérifier les comptes de l'Association présentés par le Comité à l'Assemblée générale annuelle.

Ils font rapport à celle-ci sur leur vérification. Les comptes et le bilan seront mis à leur disposition trente jours au moins avant la date de la convocation de l'Assemblée générale.

V.

#### Démission, exclusion.

ART. 7.

La sortie des membres a lieu par démission ou par exclusion.

Chaque membre est autorisé de par la loi à sortir de l'Association pourvu qu'il annonce sa sortie six mois avant la fin de l'année civile ou lorsqu'un exercice administratif est prévu, six mois avant la fin de celui-ci.



VI.

Règlement d'organisation.

ART. 8.

Un règlement qui sera adopté par l'Assemblée générale constitutive établira les attributions spéciales de l'Assemblée générale et réglera tous les détails de l'Administration intérieure de l'Association.

VII.

Dissolution.

ART. 9.

En cas de dissolution ou de liquidation de l'Association, l'actif, s'il y en a un, passera à une œuvre de bienfaisance désignée par l'Assemblée générale.

VIII.

Dispositions finales.

ART. 10.

Pour tous les cas non ici prévus spécialement, les dispositions des articles 60 et suivants du Code civil feront règle.

Les présents statuts ont été adoptés en assemblée générale constitutive du 19 juin 1918, à Vevey, et seront rendus publics conformément à la loi.

AU NOM DU COMITÉ :

La Présidente : *M<sup>me</sup> Curchod-Sécrétan*  
La Vice-présidente : *M<sup>me</sup> Stordet-Sautter*  
Le Secrétaire : *M<sup>me</sup> Delisle-Schenk*

RÈGLEMENT

DE LA

Maison Vaudoise pour Jeunes Filles  
retardées et anormales

ARTICLE PREMIER. — Cette maison est une institution qui a pour but de recueillir des jeunes filles qui, à leur sortie de l'école, seront jugées incapables de se conduire seules dans la vie. Elle admettra les jeunes filles dès l'âge de 14 ans.

ART. 2. — La maison est représentée par un Comité qui se charge de sa direction et sa surveillance. Le Comité se recrute par lui-même et nomme les personnes appelées à conduire l'établissement.

ART. 3. — La maison s'engage à donner à ses pensionnaires une éducation chrétienne et à les développer suivant leurs aptitudes, de façon à les rendre capables de gagner leur entretien.

ART. 4. — Les demandes d'admission seront envoyées directement au Comité ou à la Directrice qui les transmettra à ce dernier. Le Comité fixe par un règlement les conditions d'admission des jeunes filles.

ART. 5. — Ne seront admises que des jeunes filles saines de corps et susceptibles de développement intellectuel et moral.

ART. 6. — Les jeunes filles âgées de moins de 20 ans devront rester dans l'établissement jusqu'à leur majorité. Il ne sera fait aucune exception à cette règle.

ART. 7. — L'admission définitive ne se fera qu'après deux mois d'essai. Après ceux-ci, le Comité se réserve de rendre à leurs familles ou tuteurs les jeunes filles qui, pour des raisons de santé physique ou morale, ne pourraient être gardées dans l'établissement.

ART. 8. — Les jeunes filles seront occupées aux soins du ménage, de la cuisine et du jardin. Elles apprendront à coudre, à raccommoder, à laver et repasser le linge. Elles auront également des leçons de lecture, d'écriture, de calcul, de chant et d'instruction religieuse.

ART. 8<sup>bis</sup>. — Pour favoriser la prolongation de leur séjour dans l'établissement, et pour leur procurer un gagne-pain, un travail se rapportant à une branche de l'industrie pourra être institué.

ART. 9. — Le prix de pension sera de Fr. 500. — Il pourra être modifié suivant les circonstances. Si plusieurs personnes concourent au paiement, une seule signe l'engagement et répond pour toutes envers le Comité. Cette somme sera garantie par les parents, les communes ou le tuteur. Le paiement se fera en deux versements dont le premier après deux mois d'essai.

ART. 10. — Si une jeune fille quitte l'établissement pour cause d'insubordination, le prix de pension versé d'avance ne sera pas remboursé. Si, après les deux mois, l'admission est refusée, le prix de pension sera compté à raison de Fr. 1.50 par jour. Si les parents ou ceux qui les représentent retirent la jeune fille sans le consentement du Comité, ils auront à payer une indemnité de Fr. 100. —

ART. 11. — Pour son admission, la jeune fille aura à fournir un acte de naissance, un acte d'origine, un certificat médical, un engagement de garantie des personnes ou autorités qui assurent le paiement de la pension. La jeune fille apportera également un trousseau suffisant ; ce dernier pourra être remplacé par une somme représentant l'indemnité pour les vêtements. Tout ce qui sera nécessaire dans la suite sera fourni par la maison.

ART. 12. — Les jeunes filles qui, après un séjour prolongé dans la maison, seront jugées capables de gagner leur vie, recevront en sortant un trousseau complet. Il pourra être institué un système d'épargne qui permettra

aux jeunes filles quittant la maison de posséder un petit pécule. Le Comité se réserve cependant le droit de continuer à gérer ce pécule si la jeune fille ou son entourage sont incapables ou indignes d'en disposer judicieusement. Si la jeune fille le désire, le Comité continuera, après sa sortie de la maison, à recevoir ses économies.

ART. 13. — Le Comité s'engage à aider les jeunes filles à leur sortie de la maison à trouver une place et un travail selon leurs goûts et capacités. Il s'efforcera de rester en contact avec les jeunes filles qui auront quitté la maison et s'intéressera à leur avenir.

ART. 14. — Les jeunes filles ne seront autorisées à recevoir de visites de leurs parents ou protecteur qu'en nombre limité et aux jours fixés par la Direction. Le Comité pourra donner des autorisations exceptionnelles.

ART. 15. — Les ressources pécuniaires de la maison se composent des pensions des élèves, du produit de leur travail, des dons, contributions, legs ou héritages.

ART. 16. — A la fin de chaque exercice, les comptes seront soumis à une Commission de vérification.